

Campagne de financement



Don de la municipalité Saint-Simon-les-Mines à la Fondation du CRDP-CA

La Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches (CRDP-CA) tient à remercier la municipalité de Saint-Simon-les-Mines pour son soutien financier de 60.00 \$ octroyé dans le cadre de la Campagne de financement **Donnez de l'ESPOIR**, *un engagement collectif pour la réadaptation en déficience physique en Chaudière-Appalaches.*

La Fondation du CRDP-CA a sollicité toutes les municipalités des MRC de la Chaudières-Appalaches en leur demandant d'offrir un don de 0.10 \$ par citoyen. La somme de tous les dons des municipalités de la Chaudière-Appalaches aura un impact significatif pour le bénéfice des personnes qui obtiennent des services de réadaptation en déficience physique. L'objectif de cette Campagne de financement est d'amasser 250 000 \$ pour le bénéfice des personnes atteintes d'une déficience physique de la motricité, de l'audition, de la vision et du langage. La Fondation du CRDP-CA, fondée en 2002, a une vocation régionale puisque sa mission est d'améliorer la qualité des services offerts à la clientèle de la Chaudière-Appalaches dans les quatre points de service du Programme en déficience physique, situés à Lévis, Montmagny, Beauceville et Thetford Mines.

Les dons recueillis par la Fondation du CRDP-CA lors de la Campagne de financement **Donnez de l'ESPOIR**, serviront à l'achat d'équipements de réadaptation à la fine pointe des nouvelles technologies et pour l'aménagement d'une **cour extérieure thérapeutique** au point de service de Lévis, **Une PREMIÈRE au Québec.**

Des services offerts à une population de plus de 400 000 habitants

Au cours des dix dernières années, **plus de 40 000 personnes** de la grande région de la Chaudière-Appalaches ont reçu des services de réadaptation en déficience physique dans l'un des quatre points de services de l'établissement. Chaque année, les thérapeutes du Programme de réadaptation en déficience physique dispensent **plus de 200 000 heures** en prestation de services à la clientèle.

Services ESSENTIELS de deuxième ligne, la réadaptation en déficience physique est **INDISPENSABLE** pour les personnes dont les conditions de santé, suite à une maladie, un AVC, un traumatisme, un accident, une détérioration de l'audition ou de la vision, de